

COMMUNE DE MONTBOUCHER

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

Le Conseil Municipal de MONTBOUCHER, s'est réuni à la salle du Conseil, place Maurice Chaumeil, le onze mars deux mille vingt-quatre, suivant convocation en date du quatre mars deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Madame LANDREVIE Laurence, 1ère adjointe au Maire.

Céline COULAUD est désignée secrétaire de séance.

Présents : Mme LANDREVIE Laurence,
Mme AUFAURE Estelle,
Mme CHLEBOWSKI Murielle,
Mme COULAUD Céline,
M. ECHARD Laurent,
M. SKRYPCZAK Claude,
M. VELLARD Jean-Marc,
et Mme BELANGEON Catherine (Secrétaire de Mairie).

Excusés : M. FERRAND Marc, pouvoir à LANDREVIE Laurence,
M. BUISSON Thomas, pouvoir à COULAUD Céline,
M. DUBOEUF Goulven.

Le quorum est atteint, Madame la première Adjointe ouvre la séance à 19h03.

I – DELIBERATIONS :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 08-12-2023,
Approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26-01-2024,

Il est demandé de rajouter, au paragraphe concernant l'entrevue de M. le Maire et de Madame l'Inspectrice d'Académie : « aucune suppression de poste n'est prévue pour l'année scolaire 2024-2025 ».

Approuvé à l'unanimité, sauf une abstention de Monsieur ECHARD Laurent, absent lors de ce dernier conseil.

3. Autorisation de diagnostic du potentiel en énergies renouvelables sur la commune,

Une société privée ferait un diagnostic gratuit des possibilités d'implantation d'énergies renouvelables sur la commune.

Ajournement de la décision au prochain conseil.

4. Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC),

Il est envisagé de recruter un jeune dans le cadre de ce dispositif, en PEC, pour pallier au surcroît de travail de l'agent des services techniques qu'engendrera l'adressage de la commune et certaines tâches saisonnières.

Ce contrat est en partenariat avec la Mission Locale et France Travail. Par contre, les conditions financières ont été revues à la baisse par rapport aux années antérieures : la Commune ne serait aidée qu'à hauteur de 30 % et ceci sur une base de 20 heures hebdomadaires.

L'ouverture du poste est donc votée à l'unanimité moins une abstention (M. Ferrand Marc), pour un contrat annuel de 20 h hebdomadaires.

5. Délibération donnant mandat au Centre de Gestion pour lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la Prévoyance.

Décision adoptée, à l'unanimité.

6. Désignation d'un délégué au CNAS,

Madame COULAUD Laurence était en charge de cette mission jusqu'à sa démission. Madame LANDREVIE Laurence est nommée pour la remplacer, à l'unanimité.

7. Tarification sociale de la cantine,

Depuis France Relance, l'État offre la possibilité aux communes de mettre en place une tarification sociale en fonction du quotient familial (QF).

Cette démarche n'impacte en rien les finances de la Commune, car compensée par l'État. **La tarification actuelle reste inchangée pour les familles non bénéficiaires.**

Cette convention est établie pour une durée de 3 ans, renouvelable.

Le barème choisi est :

QF de 0 à 700	0,80 €
QF de 700 à 850	0,90 €
QF de 850 à 1000	1,00 €

Cette tarification, adoptée à l'**unanimité**, prendra effet à compter du **1^{er} avril 2024**.

II – INFORMATIONS

1. Monsieur le Maire a déposé plainte pour dégradations au niveau de la Passerelle de Vedrenas.(le dispositif interdisant l'accès à la passerelle a été scié).

D'ailleurs, la fermeture de cette passerelle est problématique pour notre Commune. La Communauté de Communes CREUSE SUD OUEST, en charge de celle-ci, n'a encore rien proposé.

Il est donc envisagé que la Commune fasse évaluer le montant des travaux nécessaires à la réparation. Trois entreprises seront consultées pour des devis.

2. Le Département de la Creuse nous a demandé de remettre « à l'endroit » les panneaux d'entrée d'agglomération sur les routes départementales.

III – QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal a, à plusieurs reprises, évoqué un système de suivi de l'emploi du temps des agents communaux. Ceci a été fait pour certains, mais pas pour tous.

Il est donc demandé de généraliser ce système à tous, sans exception, dans un souci égalitaire d'une part, et d'autre part pratique, notamment pour les besoins impromptus de la Commune. L'établissement des paies n'en sera de plus que facilité.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h15.